

## Master conjoint HES-SO-UNIGE en Développement territorial

<b>Module</b>	Atelier d'approfondissement de projet de paysage
<b>Code</b>	AT-APP
<b>Type de module</b>	Module de base ou d'orientation <input checked="" type="checkbox"/> Module optionnel (cf plan de cours de l'orientation)
<b>Orientations</b>	Architecture du paysage <input checked="" type="checkbox"/> Développement régional <input type="checkbox"/> Développement territorial des Suds <input type="checkbox"/> Ingénierie géomatique <input type="checkbox"/> Urbanisme de projet <input type="checkbox"/> Urbanisme opérationnel <input type="checkbox"/>
<b>Crédits ECTS</b>	6 ECTS (+3ECTS) = 9ECTS
<b>Organisation</b>	Semestre automne Périodes hebdomadaires durant un semestre, (S3) séminaires – Cours associés appliqués au projet : Système d'Information Géographique SIG et Urbanisme Végétal URV2 ayant lieu les mercredi matin (horaires à confirmer).  Atelier se déroulant les lundi et mardi en parallèle de l'atelier Projet Urbain (AT-PU). La journée du lundi est placée sous la supervision des enseignants. Vendredi 16 septembre : visite du site d'atelier à Yverdon. Lundi 19 septembre : Lancement de l'atelier. Lundi 26 septembre : Journée de visite à Yverdon Encadré par des paysagistes et pouvant contenir workshop ateliers, journée séminaire – suivi encadrement et présentation individuel. Les 4 premières semaines d'atelier sont consacrées à la phase d'analyse urbaine et paysagère + premières hypothèses (3 ects). Le rendu de cette phase pourra être organisé en synergie avec l'AT-AU. Puis 10 semaines d'atelier dédiées à un approfondissement du projet de paysage au service de l'urbanisation et de la planification territoriale. (6 ects)
<b>Horaires</b>	Semaine 1-14 / Lundi 9 :00 – 17 :00 (sous supervision) – mardi travail en atelier
<b>Lieu d'enseignement</b>	Lundi UNIGE – Batelle (rdc ancienne bibliothèque) / Mardi - HEPIA
<b>Responsable et coordination module</b>	Veyrat-Parisien Christophe, chargé de cours HES christophe.veyrat-parisien@hesge.ch
<b>Enseignant-e-s</b>	Veyrat-Parisien Christophe, chargé de cours HES christophe.veyrat-parisien@hesge.ch De Laage Mathilde, assistante d'enseignement HES mathilde.de-laage@hesge.ch
<b>Prérequis</b>	Avoir suivi les ateliers du MDT S1 et S2 – sur dossier pour accueil étudiants Erasmus
<b>Compétences visées / Objectifs</b>	À la fin de ce cours, l'étudiant-e-s sera capable de : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyser les caractéristiques d'un territoire et d'un paysage, dans une vision spatio-temporelle.</li> <li>• Comprendre les mécanismes, les politiques, les jeux d'acteurs et les stratégies d'évolution et de transformations du territoire et du paysage :</li> <li>• Formaliser des propositions qui mêlent les dimensions écologiques, culturelles, sociales et économiques.</li> <li>• Soutenir et proposer la mise en œuvre d'un projet complexe de paysage à grande échelle, intégrant les dimensions naturelles, sociales, historiques et économiques à l'aide notamment des outils réglementaires existants.</li> <li>• Expliciter devant différents publics la prise en compte des éléments d'une dynamique paysagère et urbaine.</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Estimer, argumenter, justifier du programme d'aménagement d'un grand territoire,</li> <li>• Construire une vision synthétique.</li> </ul>
<b>Contenu</b>	<p>Cet atelier permet d'approfondir la conception d'un projet de paysage de façon individuelle mais en utilisant les ressources et savoirs d'autres disciplines (écologie, histoire, géographie physique, sociologie, architecture, urbanisme réglementaire...). Il propose de manipuler l'ensemble des différents éléments et méthodes de planification et de formalisation des espaces par le biais de l'analyse et du "projet de paysage". Il interroge les nouvelles formes de relation à travers les échelles territoriales et locales. Il permet de comprendre les problématiques et complexité de la planification et d'aménagement des projets de paysages et territoriaux.</p>
<b>Forme d'apprentissage</b>	<p>Le cours s'organise en atelier de projet selon des thématiques définies par le programme et le cahier des charges.</p> <p>Au travers d'un atelier de paysage lié à l'urbanisme et à la planification territoriale, et suite à une analyse et une définition programmatique, développer une problématique et un cahier des charges programmatique puis conceptualiser un projet individuel sur la base d'analyse et de scénario répondant aux programmes énoncés.</p> <p>Pour 2022 l'atelier porte sur une réflexion et l'élaboration de propositions visant à établir une planification du développement de la frange urbaine située au Sud de la ville d'Yverdon. Le site choisi est structuré par des fossés drainant les eaux de la plaine de l'Orbe vers le Lac. L'espace agricole est dominé par le viaduc de l'autoroute qui offre des vues saisissantes sur la vaste plaine agricole à l'Ouest et sur la frange Sud de la ville d'Yverdon.</p> <p>L'atelier s'appuie sur la volonté de la ville d'Yverdon de développer ce secteur en lien étroit avec la population et les différents acteurs du site (habitants, agriculteurs, industriels...).</p> <p>Les propositions énoncées veilleront à mêler :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la reconnaissance et la prise en compte de la qualité des lieux et du site,</li> <li>- des principes de développement, de densification et d'aménagement en adéquation avec la qualité du cadre de vie et les enjeux liés à l'environnement et aux changements climatiques.</li> </ul> <p>Ces propositions s'appuieront sur une analyse du site en faisant appel notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à la géomorphologie du site et des lieux qui le compose,</li> <li>- aux fondements et à la chronologie du développement urbain et des mutations de l'activité agricole.</li> <li>- à la sociologie des habitants et à celle liée aux différentes activités présentes sur le site.</li> <li>- à la nature du patrimoine végétal et son évolution au sein d'un milieu habité et en relation étroite avec le domaine agricole.</li> </ul> <p>La mise au jour de ces connaissances constituera un socle de réflexion visant à apporter des solutions inventives aux problématiques liées à la densification urbaine, aux développements de secteurs d'activités (industrie, recherche, agriculture...), et à la qualité du cadre de vie des habitants. Les spécificités du mode de réflexion de l'architecte paysagiste seront mises à contribution pour participer à l'élaboration de formes urbaines évolutives, originales et adaptés aux aspirations des habitants.</p>

<b>Modalités d'évaluation et de validation</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Oral <input checked="" type="checkbox"/> Ecrit  <input checked="" type="checkbox"/> Hors session d'examen <input type="checkbox"/> En session d'examen  Les modalités d'évaluation seront définies dans le programme de l'atelier en relation avec le cahier des charges d'atelier projet urbain. Suite aux 4 premières semaines (évalué à l'issu d'un rendu intermédiaire qui portera essentiellement sur la production d'une analyse et la formulation de problématiques et d'hypothèses de travail), l'atelier AT-APP sera évalué lors d'une présentation finale en décembre devant un jury et d'une notice explicative remise au début du mois de janvier. La forme du rendu et les critères d'évaluation seront précisés dans le programme de l'atelier.
<b>Bibliographie</b>	
<b>Langage</b>	Français / anglais (lecture)
<b>Remarque</b>	
<b>Dernière mise à jour</b>	05.07.2022 – CVP – version validée par RO – RF HES-SO (NG)